



# Saint-Damase

Fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

---

### **Avis de dérogation mineure**

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 3 décembre 2019.

### **Nature et effet**

Le propriétaire désire subdiviser le lot 2 368 642 en deux lots afin de pouvoir construire une habitation sur la partie résiduelle.

Les dérogations demandées ont pour effet de permettre :

- Un lot accueillant la résidence existante d'une profondeur moyenne minimale de 42,97m au lieu du 60m prescrit par le règlement de lotissement #39.
- Un lot d'une profondeur moyenne minimale de 52,34m au lieu du 60m prescrit par le règlement de lotissement #39.

### **Identification du site concerné**

760 chemin de la Pointe-aux-Fourches, lot 2 368 642

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra se présenter le 3 décembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

**Johanne Beauregard**  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière